

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 059-265904565-20220616-N0716062022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N° 7
Fête du Centre Social
Françoise Dolto

L'an Deux Mille Vingt Deux.
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 17 dont 3 Procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –
VANANDREWELT Rémy.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef
Secrétaire de séance : Madame GRODZKI Agnès.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fête annuelle du Centre Social, il est proposé d'organiser un temps festif le samedi 24 septembre 2022. L'objectif de cette action est de partager un temps convivial avec les habitants et faire connaître les activités du Centre Social (petite-enfance, enfance/jeunesse et adulte/famille/senior).

Afin d'organiser cet événement, un budget prévisionnel de 3500€ a été calculé pour financer la décoration, l'alimentation, la location de matériel et l'animation.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter la mise en place de cet événement, ainsi que les dépenses afférentes à cette action.

**La commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix**

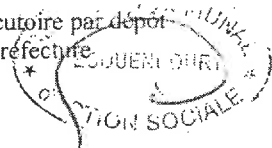
AUTORISE : l'organisation de la Fête du Centre Social Françoise Dolto le 24 septembre 2022.

AUTORISE : Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces pouvant découler d'un tel projet (contrat, animations, assurances etc...).

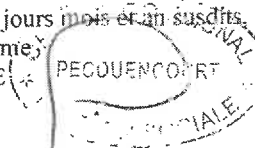
ACCEPTE : de prendre en charge l'ensemble des dépenses pouvant découler de cette journée.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous-Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.